



Paris, le 7 février 2013

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale

110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le ministre,

Notre Fédération n'est opposée, ni à la loi d'orientation et de programmation sur l'Ecole, ni à la réforme des rythmes scolaires.

Cette dernière était nécessaire, nous l'appelions de nos vœux, et bien que regrettant sa modestie, nous voulons continuer à croire qu'elle n'est que le premier acte d'une modification plus conséquente.

Notre Fédération a décidé pour ces raisons de ne pas appeler les enseignants sous contrat à la grève, le 12 février prochain. Elle a néanmoins déposé un préavis pour permettre à ceux et celles qui souhaitent exercer un droit de grève de pouvoir le faire. Elle les soutiendra dans cette démarche si ce moyen est une façon pour eux d'exprimer des craintes, des insuffisances et des interrogations.

Nombre d'enseignants ne récusent pas le besoin impérieux de modifier les rythmes scolaires et ce, au bénéfice de leurs élèves. Mais la charge de travail qui n'a cessé de croître ces dernières années, les conditions de travail qui se sont nettement dépréciées, le métier qui a perdu de son sens et de son essence, les ont rendus très prudents. Ils savent qu'une réforme a des effets et que lorsqu'ils ne sont pas maîtrisés, ils en pâtissent grandement.

Cela ne les distingue nullement de leurs collègues de l'enseignement public. Les mêmes causes peuvent produire les mêmes effets, quel que soit le type d'établissement, effets négatifs il s'entend. Quels peuvent-ils être ? Précipitation à vouloir trouver une

Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés CFDT
47, avenue Simon Bolivar
75 950 PARIS cedex 19
01 56 41 54 70 / fep@fep.cfdt.fr
www.fep.cfdt.fr

organisation qui ne satisfera personne, absence de concertation, pas de réduction significative de la journée, obligation pour les enseignants à devoir prendre en charge le temps péri-éducatif...

Les enseignants sous contrat ont besoin de clarification sur ces sujets et d'être assurés que la réforme peut s'appliquer dans de bonnes conditions. Ils ne se soucient pas de savoir si l'enseignement privé est libre de la mettre en œuvre ou pas, la question se pose-t-elle d'ailleurs puisque les fonds dits « d'amorçage » sont prévus pour les élèves du public comme du privé ? Ce qu'ils veulent savoir, c'est la façon dont elle sera mise en œuvre et si leur avis sera réellement pris en compte.

Ils ont également besoin de garanties concernant la révision des programmes et surtout leur allègement et la question salariale qui ne peut plus être ignorée.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bruno LAMOUR

Secrétaire général